

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars à 11 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 6 mars 2023

Secrétaire de séance : François RAGE

Conseillers en exercice : 29

présents : 16

représentés et votants : 25

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Christine MANDON), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Chantal FACY), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Isabelle GAUTHIER (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Florence LEBLOND), Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Rodolphe JONVAUX), François RAGE (avec le pouvoir de Josiane HUGUET), Christophe SERRE et Yannick VIGIGNOL,

- **en visioconférence** : Martine BONY, Dominique BRIAT, Pascale BRUN, Graziella BRUNETTI (avec le pouvoir de Sylviane KHEMISTI), Cécile GILBERTAS, Serge MAFFRE (avec le pouvoir de Frédéric PILAUD), Sandrine ROUSSEL,

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Rodolphe JONVAUX, Sylviane KHEMISTI, Florence LEBLOND, Christine MANDON, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD et Cédric ROUGHEOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Assistent à la réunion : Jean-Patrick SERRES, directeur général des services, Mickaël BRENAS, responsable du pôle « santé, sécurité et qualité de vie au travail », Blandine GALLIOT, responsable du pôle « juridique, emploi et concours », Malvina HANNOTEAX, responsable du pôle « assurances, finances et marchés publics » et Mathilde MENASSOL, secrétaire du Comité social territorial ainsi que Carine BLETTY et Danielle STÉPANOVIC, assistantes de direction.

Après avoir souhaité la bienvenue tant à ses collègues en présentiel qu'à ceux qui participent à cette réunion en distanciel, Tony BERNARD remercie les services du Centre de Gestion placés sous la responsabilité de Jean-Patrick SERRES ainsi que les membres du bureau pour la préparation de cette séance.

Délibération n° 2023-06 : administration générale / convention d'adhésion aux applications du GIP informatique : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme utilise plusieurs applications dont le GIP informatique assure la gestion technique, administrative et financière.

En 2019, une convention a été signée pour deux ans avec reconduction tacite trois fois au maximum.

Le GIP informatique propose pour les deux années qui viennent 2023/2024 la conclusion d'une nouvelle convention qui précise les engagements du Centre de Gestion tant en terme d'applications utilisées, de son utilisation que de contribution financière.

Cette convention fera l'objet d'une reconduction tacite chaque année deux fois au maximum à savoir une reconduction 2024 pour les années 2024/2025 et une reconduction 2025 pour les années 2025/2026.

Cette participation financière comprend une part forfaitaire et une part variable dont les montants sont fixés par le Conseil d'administration du GIP des Centres de Gestion.

Cette participation sera notifiée par le GIP informatique après la signature de la convention et sera imputée aux comptes 6281 pour la cotisation et 65138 pour les abonnements aux applications sur la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les termes de la convention d'adhésion aux applications gérées par le GIP informatique des Centres de Gestion à intervenir entre le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et le GIP informatique,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-07 : pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail / convention de partenariat entre le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé Auvergne (CFAS) : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que depuis 2009, le CFAS contribue à la réalisation d'actions destinées à faciliter l'insertion par l'emploi dans la Fonction Publique Territoriale des personnes en situation de handicap au sein des collectivités et établissements publics affiliés, notamment par la voie de l'apprentissage, telles que prévues dans les différentes conventions conclues entre le Centre de Gestion et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

En effet, le CFAS dispose d'une expertise en matière d'apprentissage et est un acteur de l'insertion de personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion et le CFAS ont conclu plusieurs conventions de partenariat dont la dernière est arrivée à terme le 31 décembre 2022.

Ainsi le Centre de Gestion et le CFAS se sont rapprochés pour permettre ce partenariat pour une durée de 3 ans.

Ce partenariat suppose :

- que le CFAS mène des actions destinées à sensibiliser, informer les employeurs publics sur le recrutement de travailleurs handicapés et le contrat d'apprentissage, accueillir, orienter les candidats à l'apprentissage, mais aussi à valider les projets d'apprentissage et accompagner à l'exécution des contrats ;
- que le Centre de Gestion contribue à hauteur de 2 500 € par contrat d'apprentissage signé (contribution versée par le Centre de Gestion avec le soutien financier du FIPHFP dans le cadre de la convention 2023-25), l'objectif atteignant 24 recrutements d'apprentis, réalisés par les collectivités territoriales, sur la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre le CFAS et le Centre de Gestion,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-08 : pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail / convention de partenariat entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que le partenariat entre le Centre de Gestion et le FIPHFP a débuté fin 2009. Dans ce cadre, plusieurs conventions ont été conclues, la dernière ayant pris fin le 31 décembre 2022. Le Centre de Gestion et le FIPHFP se sont rapprochés pour poursuivre ce partenariat. Ainsi, la convention présentée au Conseil d'administration ce jour sera effective sur la période 2023-2025.

La précédente convention comportait les axes suivants :

- qualifier les agents sur le handicap au travail,
- favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap dans la Fonction Publique,
- favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement,
- favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la Fonction Publique.

Ainsi, ce partenariat a permis l'accompagnement de 20 apprentis et la réalisation de 100 études pour le maintien dans l'emploi, au travers d'études ergonomiques et de bilans professionnels.

Dans le cadre de cette convention, le FIPHFP a contribué financièrement à hauteur de 259 500 euros.

Pour la convention à venir, Tony BERNARD indique que le Centre de Gestion propose de pérenniser son action en matière de handicap, en reprenant les axes de travail précédent. Ce travail est à la fois exercé par l'équipe pluridisciplinaire du Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au travail mais aussi au travers de partenariats mis en place par le Centre de Gestion avec le Centre de Formation des Apprentis Spécialisés, et Cap emploi.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023

Le Centre de Gestion s'investit en outre dans de nombreux événements : Duo Days, Forum Handi Sup, Commission de mobilité inter-fonction publique. Enfin, le Forum des métiers organisé le 10 mars 2023 par le Centre de Gestion est proposé en tant qu'action innovante dans la convention 2023-2025.

Le projet sera soumis au Comité Local Auvergne-Rhône-Alpes du FIPHFP le 16 mars 2023. S'il est accepté, le FIPHFP pourrait ainsi contribuer à financer ces différents axes à hauteur de 291 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre le FIPHFP et le Centre de Gestion,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-09 : pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail / convention de partenariat concernant la commission de mobilité inter-fonction publique : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que le maintien dans l'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et/ou inaptes à leurs fonctions dans les trois versants de la Fonction Publique (Etat, territoriale et hospitalière) constitue un enjeu majeur de la politique des ressources humaines des employeurs publics. L'impossibilité de poursuivre l'exercice de son métier ou la situation de handicap contraint parfois les personnes concernées à envisager une mobilité professionnelle dans une autre Fonction Publique. Aussi, il apparaît pertinent de travailler en concertation avec les « acteurs handicap » d'autres collectivités et d'autres Fonctions Publiques.

Le Centre de Gestion s'est investi depuis 2018 dans le fonctionnement de la Commission de mobilité inter-fonction publique qui réunit un collectif d'employeurs avec le soutien du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et de la Préfecture de région, ainsi que l'appui opérationnel du Handi-Pacte Fonction Publique Auvergne-Rhône-Alpes et de la mission Handicap FIPHFP.

Cette Commission était jusqu'en 2022 en phase d'expérimentation. Il est proposé de la pérenniser dans son fonctionnement et d'élargir son périmètre d'intervention à d'autres employeurs publics afin :

- de faciliter la mobilité inter-fonction publique des agents BOE ou inaptes,
- proposer des expériences d'immersions professionnelles portant sur la découverte de nouveaux métiers dont l'exercice pourrait être compatible avec l'état de santé des agents dans cette situation.

Enfin, Tony BERNARD souligne la qualité des échanges des membres au sein de cette commission et remercie les services du Centre de Gestion pour le travail réalisé sur ce sujet dont l'objectif est de faciliter la mobilité entre les Fonctions Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre le FIPHFP et le Centre de Gestion,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-10 : finances / compte de gestion 2022 : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Après avoir remercié par sa présence Philippe CHESI, Payeur départemental ainsi que Jean-Patrick SERRES et Malvina HANNOTAUX pour l'élaboration de l'ensemble des documents budgétaires, Hervé PRONONCE expose les chiffres satisfaisants du compte de gestion pour lesquels sont déclinés en excédent le résultat de l'exercice d'un montant de 687 000 € et le résultat de clôture de 3 300 000 €.

Hervé PRONONCE ajoute que les chiffres présentés sont conformes à ceux du compte administratif.

Le Conseil d'administration donne acte de ses comptes à Philippe CHESI, Payeur départemental, pour l'exercice comptable 2022.

Délibération n° 2023-11 : finances / compte administratif 2022 : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Hervé PRONONCE présente chapitre par chapitre les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et relève des excédents pour ces deux sections.

Après en avoir délibéré, hors la présence du Président, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2022 et le résultat global de clôture excédentaire de 3 301 636,49 €,
- constate en résultat de clôture un excédent de 2 962 637,41 € pour la section de fonctionnement,
- puis constate en résultat de clôture un excédent de 338 999,08 € pour la section d'investissement,
- ensuite, affecte au chapitre 001 du budget 2023, le résultat de clôture de la section d'investissement 2021 soit la somme de 338 999,08 €,
- affecte au compte 1068, en recettes d'investissement, une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit la somme de 300 000 €,
- enfin, affecte au chapitre 002 du budget 2022, le solde de clôture de la section de fonctionnement 2021 soit la somme de 75 981,77 €.

Ces sommes seront reprises au budget primitif 2023.

Délibération n° 2023-12 : finances / budget primitif 2023 : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Hervé PRONONCE présente le rapport sur le budget primitif et aborde successivement les sections de fonctionnement et d'investissement en citant les principales recettes et dépenses, étant précisé que pour la section de fonctionnement le prévisionnel de recette issue de la cotisation obligatoire est légèrement sous-estimé et que l'exercice 2023 se clôturera sur un résultat excédentaire.

Après avoir relevé que les recettes issues des missions « intérim » et « remplacement » sont de plus en plus importantes, Christophe SERRE souhaite connaître le profil des utilisateurs de ces services et les métiers concernés et savoir si une marge de progression et de promotion est encore possible, ce à quoi Tony BERNARD répond que le fonctionnement des deux services diffère.

En effet, Tony BERNARD rappelle que le service « intérim » prend en charge la gestion administrative des dossiers d'agents contractuels choisis en amont par les collectivités, et notamment par le Département du Puy-de-Dôme et la ville de Beaumont qui ont recours majoritairement à cette mission. Cette prestation serait probablement à promouvoir encore plus car elle est utilisée par peu de collectivités. Néanmoins, les besoins augmentent et ce service croît chaque année. S'agissant du service « remplacement », le Centre de Gestion met à disposition des collectivités des agents, notamment formés au métier de secrétaire de mairie, mais également des personnels relevant des filières technique et sanitaire et sociale. Ce vivier d'agents remplaçants s'amenuise rapidement en raison de leur recrutement par les collectivités. Face à ce constat, Tony BERNARD indique d'une part, qu'une seconde formation de secrétaire de mairie pourrait être envisagée cette année et d'autre part, que la création d'un à trois postes permanents pourrait intervenir afin que le Centre de Gestion puisse mettre ces agents à disposition des collectivités.

Hervé PRONONCE complète le propos en mettant en exergue l'adhésion des services de l'Etat dans le cadre de la prestation de médecine préventive qui contribue également à la situation financière satisfaisante du Centre de Gestion et confirme que la mise en place d'une équipe de personnels, préalablement formés qui interviendraient rapidement dans les collectivités afin de pourvoir à ses remplacements, est une piste à explorer.

Christophe SERRE fait part des difficultés rencontrées au sein de son territoire géographique à recruter dans le secteur des soins à la personne, de l'enfance et de la jeunesse.

Tony BERNARD souligne que le Centre de Gestion rencontrerait les mêmes difficultés s'il était à l'initiative de ces mêmes recrutements. On peut imaginer que les revalorisations opérées dans la filière sanitaire et sociale attirent de nouveaux talents. Tony BERNARD ajoute que le forum des métiers, qui s'est déroulé dernièrement, a rencontré un vif succès et que la Fonction Publique Territoriale est méconnue en tant que débouché professionnel. Aussi, il invite les membres du Conseil d'administration à diriger vers le Centre de Gestion les personnes portées à leur connaissance ayant la fibre du service public et pouvant potentiellement intégrer le vivier des remplaçants relevant des filières administrative, technique ou sanitaire et sociale.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023

Par ailleurs, Tony BERNARD ajoute que le forum de l'emploi sera renouvelé chaque année afin de faire connaître un peu plus les métiers territoriaux et il pourrait même être étendu aux trois Fonctions Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte le projet de budget primitif pour 2023 qui s'élève en recettes et en dépenses, sections d'investissement et de fonctionnement confondues, à 18 340 489,93 euros,
- approuve le tableau des effectifs qui est réglementairement joint au budget.

Délibération n° 2023-13 : finances / attribution des subventions pour l'année 2023 : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Hervé PRONONCE fait part des subventions octroyées à l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (1 000 euros) et aux organisations syndicales (27 800 euros répartis entre les six syndicats).

Par ailleurs, dans le cadre du protocole syndical 2023-2026, le Centre de Gestion octroie une subvention dédiée à l'équipement informatique à hauteur de 18 000 euros réparties entre les organisations syndicales.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'attribution des subventions pour l'année 2022, dans les conditions susvisées,
- autorise le Président à signer tous documents de nature administrative, technique ou financière, nécessaires.

Délibération n° 2023-14 : finances / attribution d'une subvention au Comité Social du Personnel du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que le Comité Social du Personnel (CSP) assure pour le bénéfice des agents du Centre de Gestion un certain nombre d'actions sociales, culturelles et de loisirs ainsi que la gestion des chèques déjeuners.

Afin de conduire et de développer ses actions, le Comité Social du Personnel bénéficie d'une subvention versée par le Centre de Gestion.

Tony BERNARD indique qu'en raison de l'augmentation des effectifs d'agents permanents, de la prise en compte des apprentis, des potentiels recrutements à intervenir pour l'exercice de nouvelles missions proposées par le Centre de Gestion et de l'augmentation des coûts de certaines prestations, cette subvention nécessite d'être revalorisée à hauteur de 71 000 euros par an.

Elle permettra au CSP pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 de pouvoir planifier ses activités et d'anticiper d'éventuels aléas de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe le montant de la subvention attribuée au CSP à 71 000 euros par an pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026,
- inscrit ladite somme au budget primitif 2023,
- approuve les termes de la convention,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-15 : Comité social territorial / convention pour le remboursement aux collectivités et établissements publics des dépenses liées à l'exercice du droit syndical : (rapporteur : Tony BERNARD)

A l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022 et conformément à l'article L.214-4 du Code général de la Fonction Publique, Tony BERNARD indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

du Puy-de-Dôme attribue un crédit de temps syndical aux organisations syndicales compte-tenu de leur représentativité. Dans ce cadre et conformément aux articles L.214-4 et L.214-5 du Code général de la Fonction Publique, les collectivités et établissements publics affiliés obligatoirement, qui octroient des décharges d'activités de service et/ou des autorisations d'absences à leurs agents, préalablement désignés par les organisations syndicales comme bénéficiaires du crédit de temps syndical du Centre de Gestion, se voient remboursés par ce dernier des charges salariales afférentes à ces absences.

Ainsi, il est proposé de renouveler et de réactualiser la convention. Celle-ci vise notamment à fluidifier les remboursements aux collectivités et établissements publics tout en évitant d'éventuelles difficultés de gestion liées à des transmissions très tardives.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les termes de la convention à intervenir avec les collectivités et établissements pour le remboursement des dépenses liées à l'exercice du droit syndical. Celle-ci prévoit notamment un délai impératif de 4 mois pour présenter les demandes de remboursement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve les termes de la convention pour le remboursement aux collectivités et établissements publics des dépenses liées à l'exercice du droit syndical,**
- **autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec les collectivités et établissements publics concernés,**
- **prévoit l'inscription des crédits au budget.**

Délibération n° 2023-16 : convention de partenariat avec le CNFPT / session 2023 formation des secrétaires généraux / secrétaires de mairie: (rapporteur : Nadine BOUTONNET)

Nadine BOUTONNET rappelle que le Centre de Gestion, par l'intermédiaire de sa mission remplacement, propose aux collectivités et établissements publics adhérents une mission facultative permettant la mise à disposition de personnes afin d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, la prise en compte d'un surcroît temporaire de travail ou encore l'exercice d'une mission particulière.

Afin de disposer d'un panel de remplaçants opérationnels sur les fonctions exercées par les secrétaires généraux/de mairie ou les agents administratifs polyvalents pour lesquelles les demandes des collectivités sont les plus fréquentes, le Centre de Gestion organise depuis 2008 des formations spécifiques permettant aux personnes admises en formation d'acquérir les compétences et connaissances de base (état civil, urbanisme, finances locales, gestion des ressources humaines, comptabilité, accueil du public...) et une première expérience en collectivité à travers des périodes de stage.

En cohérence avec la convention CNFPT - CDG Région Auvergne-Rhône-Alpes conclue le 15 juillet 2020 laquelle prévoit que le CNFPT et le CDG peuvent s'associer sur certains dispositifs de professionnalisation, dans le cadre des compétences qui leur sont respectivement dévolues notamment pour répondre à des besoins sur les métiers en tension, une convention de partenariat est conclue pour organiser les modalités financières de facturation de l'intervention du CNFPT au titre de la session de formation 2023, étant précisé que le coût global de la formation s'élève à 12 600 euros soit 600 euros la journée de formation.

En complément, Nadine BOUTONNET indique que pour la session 2023, le partenariat CNFPT/CDG a pour objectif de former un groupe de 22 personnes, constitué de demandeurs d'emploi, d'agents en situation de reclassement ou de reconversion professionnelle et d'agents bénéficiant de dispositif d'accompagnement vers l'emploi, sur le métier en tension d'agent administratif polyvalent en petites communes, connu sous le vocable « secrétaire de mairie » et de faciliter leur adaptabilité dans l'exercice de cette fonction dans le cadre d'un parcours de formation.

Le parcours de formation mis en œuvre se décline dans le cadre d'un cycle alternant 25 jours pour la partie « formation théorique » soit 150 heures et 29 jours pour la partie « stage pratique en collectivité » soit 203 heures contre 19 jours et 133 heures pour la session 2022 afin de répondre à la nécessité de renforcer la mise en pratique en collectivités.

Pôle Emploi accompagne la mise en œuvre de ce parcours en participant au processus d'appel à candidature et à la sélection des candidats par l'organisation des pré-tests et des tests MRS (méthode de recrutement par simulation).

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023

En complément, et au titre du dispositif de l'AFPR (action de formation préalable au recrutement), Pôle Emploi versera une contribution financière pour les stagiaires qui seront recrutés sous condition de durée à l'issue de la formation (CDD d'une durée minimale de 6 mois).

Enfin, Nadine BOUTONNET précise que la session de formation 2023, actuellement en cours, s'achève le 9 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-17 : concours et examens professionnels / règlement général des opérations de concours et examens professionnels organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est centre organisateur de concours et d'examens professionnels et que dans ce cadre et en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables aux concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale, il a été proposé aux membres du Conseil d'administration le 15 mars 2022 d'adopter un règlement général des opérations de concours et d'examen professionnel.

Ce document a pour objet de garantir l'égalité de traitement entre les candidats, la sécurité juridique ainsi que le bon déroulement de toute épreuve de concours ou d'examen professionnel organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Il s'impose aux candidats aux concours et examens professionnels, lesquels devront en prendre connaissance lors de leur inscription. Tout comportement ou toute action en infraction avec le règlement fera l'objet d'une mention écrite au procès-verbal de déroulement de l'épreuve concernée et le jury pourra prendre toute décision d'élimination à l'encontre des candidats concernés.

En sus de ce règlement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les candidats devront respecter les consignes particulières imposées par la réglementation actuelle et à venir pour tout établissement recevant du public (par exemple : distanciation, port du masque, etc) et par le protocole sanitaire relatif à l'organisation des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme adopté par délibération du Conseil d'administration.

Outre les engagements des candidats, ce règlement rappelle également les obligations incombant aux membres du jury, intervenants pédagogiques, examinateurs, concepteurs de sujets et correcteurs en matière de secret professionnel et de déontologie.

Tony BERNARD indique qu'il convient de réactualiser le règlement adopté l'an passé pour tenir compte des évolutions intervenues dans l'organisation des opérations depuis son adoption qui sont de trois ordres :

- la publicité des arrêtés par voie d'affichage électronique,
- la dématérialisation totale des dossiers d'inscription et ses incidences pour les candidats qui recourent à l'envoi d'un dossier sous format papier,
- et enfin la prise en charge financière des visites auprès des médecins agréés réalisées par les candidats sollicitant un aménagement d'épreuve.

Enfin, Tony BERNARD relève que ce document permet de renforcer la sécurité juridique du Centre de Gestion en cas de contentieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- le règlement général des opérations de concours et examens professionnels organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Information n° I-2023-02 : (rapporteur : Tony BERNARD)

▪ **Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :**

Tony BERNARD rappelle que ces informations constituent un rendu-compte en matière d'emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'intérim et au remplacement.

Dans ce cadre, il indique que pour le service intérim, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 220 postes, contre 36 en A et 21 en B. La catégorie C et la filière technique sont les plus représentées avec respectivement 79,42 % et 68,59 %.

Quant au service remplacement, Tony BERNARD relève pour l'année 2023, 42 créations de postes ayant trait à la filière administrative, 6 créations de poste dans la filière technique et 5 dans la filière médico-sociale.

Puis, Tony BERNARD fait part de la création d'un poste de catégorie C créée en interne.

Informations diverses :

▪ **Prochain Conseil d'administration :**

Tony BERNARD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le mardi 20 juin 2023 à 13 h 30, puis remercie les membres du Conseil d'administration et les services du Centre de Gestion pour la préparation de cette réunion sous l'autorité de Jean-Patrick SERRES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.

Table des délibérations et informations :

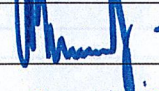
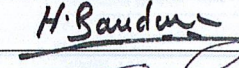
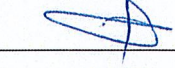
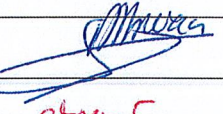
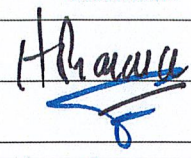
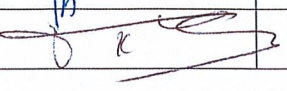
N° de la délibération / information	Objet
2023-06	Convention d'adhésion aux applications du GIP informatique
2023-07	Convention de partenariat entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé Auvergne (CFAS)
2023-08	Convention de partenariat entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
2023-09	Convention de partenariat concernant la commission de mobilité inter-fonction publique
2023-10	Compte de gestion 2022
2023-11	Compte administratif 2022
2023-12	Budget primitif 2023
2023-13	Attribution des subventions pour l'année 2023
2023-14	Attribution d'une subvention au Comité Social du Personnel du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme
2023-15	Convention pour le remboursement aux collectivités et établissements publics des dépenses liées à l'exercice du droit syndical
2023-16	Convention de partenariat avec le CNFPT : session 2023 formation secrétaires généraux / secrétaires de mairie
2023-17	Règlement général des opérations de concours et examens professionnels organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
I-2023-02	Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration

IS

Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Réunion du 14 mars 2023 à 11 h 30

Feuille d'émargement

Membres titulaires				Membres suppléants		
Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir accordé	Nom	Prénom	Emargement
ALLEGRE-CARTIER	Stéphanie	 absente excusée	Pouvoir accordé à : BOUTONNET	MEYNIER	Cédric	
BERNARD	Tony			DUBOURGNOUX	Eric	
BONY	Martine	en ligne		BOLIS	Jacqueline	
BOUDON	Hélène			SAUVANT	Jean-Pierre	
BOUTONNET	Nadine			DAFFIX-RAY	Pierrette	
BRIAT	Dominique	en ligne		GLACE LE GARS	Jocelyne	
BRUN	Pascale	en ligne		GUILLOT	Nathalie	
BRUNETTI	Graziella	en ligne		SAMSON	Christiane	
CUZIN	Jean-Paul	absent		BOILON	Claude	
FACY	Chantal	absente excusée	Pouvoir accordé à : BOUDON	BLANCHOZ	Philippe	
GAUTHIER	Isabelle			CHANSARD	Gérard	
GILBERTAS	Cécile	en ligne		GAIDIER	Michelle	
GOUTTEBEL	Sébastien	absent		GUILLAUME	Gérard	
HUGUET	Josiane	absente excusée	Pouvoir accordé à : RAGE	LEMERLE	René	
JONVAUX	Rodolphe	absent excusé	Pouvoir accordé à : PRONONCE	GISSELBRECHT	Henri	
KHEMISTI	Sylviane	absente excusée	Pouvoir accordé à : BRUNETTI	SZCZEPANIAK	Eléonore	
LEBLOND	Florence	absente excusée	Pouvoir accordé à : MORVAN	BATTUT	Laurent	
MAFFRE	Serge	en ligne		STRUSS	Françoise	
MANDON	Christine	absente excusée	Pouvoir accordé à : BERNARD	BOURNIER	Rachel	
MESSEANT	Jean-François	absent excusé	Pouvoir accordé à : GAUTHIER	COUTURAT	Sandrine	
MORVAN	Jean-Marc			CHAPUT	Luc	
NEUVY	Flavien	absent		BRUNMUROL	Laurent	
PILAUD	Frédéric	absent excusé	Pouvoir accordé à : MAFFRE	CANALES	Marion	
PRONONCE	Hervé			ALEDO	Marcel	
RAGE	François			PIGOT	Pascal	
ROUGHEOL	Cédric	absent excusé		SOUCHAL	Boris	
ROUSSEL	Sandrine	en ligne		PECOUL	Pierre	
SERRE	Christophe			BRUSSAT	Elisabeth	
VIGIGNOL	Yannick			CERVANTES	Jean-Christophe	

